

# Légende

- Le relief**
  - Courbe de niveau
  - Courbe intermédiaire
  - Abrupt - Levée de terre
  - Fossé - Ravine
  - Butte - Butte allongée
  - Petite dépression - Trou
  - Terrain accidenté
- La roche**
  - Falaise infranchissable
  - Falaise franchissable
  - Bloc rocheux : Grand - petit
  - Groupe rocheux
  - Zone rocheuse - rocailleuse
- La végétation**
  - Végétation
  - Végétation au sol
  - Terrain découvert
  - Arbres dispersés
  - Dense
  - Très dense
  - Course facile
  - Course ralentie
  - Course difficile
  - Course très difficile
  - Course interdite
  - Limite de végétation
  - Gros ou petit arbre isolé
  - Souche
- L'eau**
  - Lac - Mare
  - Marais infranchissable
  - Marais pérenne - temporaire
  - Cours d'eau - intermittent
  - Marais étroit
  - Trou d'eau - Source
- L'humain**
  - Bâtiment infranchissable
  - Souterrain - Passage couvert
  - Zone pavée - Zone d'habitat
  - Route - Rails
  - Chemin
  - Sentier - Sentier peu visible
  - Layon
  - Clôture infranchissable - franchissable
  - Mur infranchissable - franchissable
  - Passage - Pont
  - Poubelle
  - Banc ou table de pique nique

# Extrait de la carte du Parc du Peuple de l'Herbe

## Circuit Bleu 1



Distance : 2,3 km

à vol d'oiseau entre départ et arrivée

Echelle : 1/5000

1 cm sur la carte = 50 m sur le terrain

Equidistance : 2,5 m

2,5 m d'altitude entre deux courbes de niveau



**Yvelines**  
Le Département



5 45

ouest de la mare

6 47

au sud de la zone de rochers

7 48

extrémité ouest du fossé

8 49

nord de l'arbre

9 55

nord-est de l'arbre

10 56

poubelle

11 35

bord nord de la dépression

12 58

à l'est du transat

1	50	2	46	3	54	4	57
poubelle		sud du transat		sud de l'arbre		banc	

Carte de course d'orientation N°2019-D78-000	
Carte de base :	Surface : 1,2 km <sup>2</sup>
Relevés et dessin : Rémi Lequint - ISOHYPSE Cartographie	
Distribution :	
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès (mairie, ONF, etc.) :	
Numéro d'urgence : 15 ou 112	
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.	©FFCO-2019
Coordonnées CDCO :	